

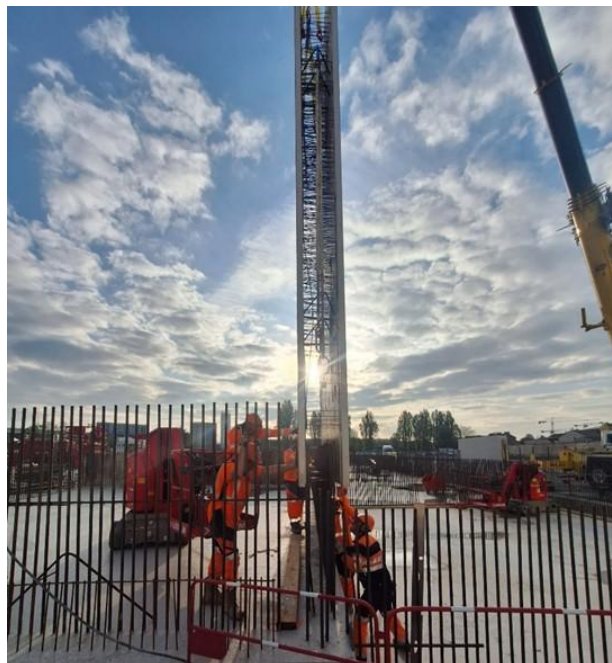


FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

Environmental and Health Product Declaration

Prémur A2C - épaisseur totale 17 à 50 cm (Peau intérieure e=5 cm, peau extérieure e=5,5 cm, sans béton de remplissage)

Conforme aux normes NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2 et son au complément national NF EN 15804+A2/CN



Déclarant : A2C

d'enregistrement : 20260249036

Date de publication : 06/02/2026

Version : 1.1



Table des matières

I. Avertissement.....	4
II. Guide de lecture.....	4
III. Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits.....	5
IV. Informations générales	6
IV.1. Nom et adresse du déclarant.....	6
IV.2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la DEP est représentative.....	6
IV.3. Type de FDES #1 : modules pris en compte	6
IV.4. Type de FDES #2 : individuelle ou collective	6
IV.5. Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les références (s) commerciales (s)	6
IV.6. Cadre de validité	6
IV.7. Vérification externe indépendante.....	6
V. Description de l'unité fonctionnelle et du produit	7
V.1. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée).....	7
V.2. Performance principale de l'unité fonctionnelle.....	7
V.3. Description du produit et de l'emballage	7
V.4. Description de l'usage du produit (domaine d'application)	7
V.5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	8
V.6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit.....	8
V.7. Substances REACH.....	8
V.8. Preuves d'aptitude à l'usage	8
V.9. Circuit de distribution	8
V.10. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.3.3.2 de la NF EN 15804+A2)	8
V.11. Information sur la teneur en carbone biogénique.....	9
VI. Etapes du cycle de vie.....	10
VI.1. Etape de production, A1-A3.....	11
VI.2. Etape de construction, A4-A5.....	11
VI.3. Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	12
VI.4. Etape de fin de vie C1-C4	14
VI.5. Bénéfice et charge, D.....	15
VII. Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	15
VIII. Résultats de l'analyse de cycle de vie	17

VIII.1. Réchauffement climatique	19
VIII.2. Autres impacts environnementaux obligatoires	20
VIII.3. Impacts environnementaux additionnels	21
VIII.4. Utilisation de ressources	22
VIII.5. Catégories de déchets	23
VIII.6. Flux sortants	24
VIII.7. Impacts /flux relatifs à l'ensemble du cycle de vie.....	25
IX. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation.....	29
IX.1. Air intérieur	29
IX.2. Sol et eau	29
X. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	29
X.1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment	29
X.2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment.....	29
X.3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment.....	29
X.4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment.....	29
XI. Informations additionnelles	30

I. Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité d'A2C (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 (2019) et son complément national NF EN 15804+A2/CN (2022).

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

II. Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9,0 \text{ E } -03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
 - ACV : Analyse du Cycle de Vie
 - AE : Agrégats d'Enrobé
 - COV : Composés Organiques Volatils
 - DEP : Déclaration Environnementale de Produit
 - DVR : Durée de Vie de Référence
 - ESU : Enduit Superficiel d'Usure
 - FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
 - MP : Matières Premières
 - NC : Non concerné
 - PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
 - UF : Unité Fonctionnelle

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le méga joule « MJ », le mètre carré « m² », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm », le mètre cube « m³ », le litre « L ».

III. Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définie au § 5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

IV. Informations générales

IV.1. Nom et adresse du déclarant

A2C PRÉFA
BP 12 route de Donnemarie
77480 Saint Sauveur les Bray – France

IV.2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la DEP est représentative

A2C Préfa – site de Sivry Courtry, ZA LA MEULE ROUTE NATIONALE 105, 77115 SIVRY-COURTRY

IV.3. Type de FDES #1 : modules pris en compte

Du berceau à la tombe avec module D.

IV.4. Type de FDES #2 : individuelle ou collective

Individuelle.

IV.5. Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les références (s) commerciales (s)

Prémur A2C 20 (produit de référence), Prémur A2C 17, Prémur A2C 18, Prémur A2C 22, Prémur A2C 25, Prémur A2C 30, Prémur A2C 35, Prémur A2C 40, Prémur A2C 45 et Prémur A2C 50.

IV.6. Cadre de validité

A2C est le seul responsable de la mise sur le marché de cette FDES individuelle contenant les références mentionnées ci-dessus.

IV.7. Vérification externe indépendante

Déclaration conforme au « Règlement du programme de vérification INIES » de décembre 2024

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 : 2010 ☐ Interne ☒ Externe
Vérification par tierce partie : Florence WAGNER (Vérificateur habilité par le programme de vérification INIES)
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260249036
Date de 1 ^{ère} publication : 06/02/2026

Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) ; NC
Date de vérification : 06/02/2026
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans à compter de la date de 1ère publication
 Programme INIES Avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS - www.inies.fr

V. Description de l'unité fonctionnelle et du produit

V.1. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée)

L'unité fonctionnelle correspondant à la FDES du « Prémur A2C - épaisseur totale 17 à 50 cm (Peau intérieure e=5 cm, peau extérieure e=5,5 cm, sans béton de remplissage) » est la suivante :

« Assurer la fonction de coffrage (coffrage et résistance) pour la constitution d'un mur porteur en mur à coffrage intégré sur un mètre carré de paroi pendant 100 ans. 1m² de paroi continue (sans ouverture). Béton de remplissage et aciers de liaison non inclus dans l'unité fonctionnelle. »

V.2. Performance principale de l'unité fonctionnelle

Sans objet.

V.3. Description du produit et de l'emballage

Les prémurs sont des éléments préfabriqués composés de deux parois minces en en béton armé maintenues espacées par des aciers.

Pour une épaisseur totale de mur donnée, l'épaisseur de chaque paroi, autrement appelé peau, peut varier sensiblement selon les besoins. En général elle est comprise entre 5 et 7 centimètres. Cette FDES est valable pour une épaisseur de peau constante peau intérieure 5 cm, peau extérieure 5,5 cm).

Les prémurs intègrent une lame d'air, appelée « noyau », de quelques centimètres d'épaisseur, supérieure, dans tous les cas, à 7 cm. Ce noyau sera rempli par du béton coulé une fois le prémur posé sur site (non inclus dans la présente FDES).

Cette FDES est valable pour une épaisseur de mur finale de 17 à 50 cm (seule l'épaisseur de la lame d'air varie).

V.4. Description de l'usage du produit (domaine d'application)

Les prémurs d'A2C préfa sont destinés à la réalisation de tous types de parois verticales, porteuses et non porteuses : intérieures (exemple : cage d'escalier) ou extérieures, en superstructures comme en infrastructure, exposées ou non aux intempéries (cf. (« Document

Technique D'Application 3.2/17-918_V3 - Prémur A2C »)), ce dans tous types de bâtiment (habitation, scolaires, de bureaux etc..).

L'utilisation dans les ouvrages en bord de mer ou exposés aux embruns salins est possible selon la définition de la classe d'exposition XS1, ainsi qu'en zones de sismicité 1 à 4 (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié) moyennant les dispositions spécifiques définies dans le DTA susmentionné.

Les prémurs objets de la FDES sont destinés à la réalisation de murs extérieurs (porteurs ou non) peints, enduits ou revêtus en face externe, et peints ou recouverts d'un papier peint en face interne. Leur mise en œuvre doit être conforme au (« Cahier des prescriptions techniques communes aux procédés de murs à coffrage intégré » 2014).

V.5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Les prémurs possèdent des caractéristiques de résistance aux séismes, au feu et d'isolation acoustique décrites dans le DTA (« Document Technique D'Application 3.2/17-918_V3 - Prémur A2C » 2022).

V.6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

		Quantité	Unités
Produit principal :	Prémur*	216,7	kg/m²
	Béton C40/50 coulé en usine	210,8	kg/m²
	Armature du béton coulé en usine	5,525	kg/m²
	Ecarteurs	0,094	kg/m²
	Crochets et douilles de levage	0,242	kg/m²
Produit complémentaire mise en œuvre	Mortier	0,144	kg/m²

*Produit de référence : Prémur 20 cm

V.7. Substances REACH

Teneur en substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse) : Aucune.

V.8. Preuves d'aptitude à l'usage

Les produits sont conformes aux spécifications listées dans le « Document Technique D'Application 3.2/17-918_V3 - Prémur A2C » 2022

V.9. Circuit de distribution

BtoB.

V.10. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.3.3.2 de la NF EN 15804+A2)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	100 ans

Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Assurer la fonction de mur porteur. Les produits sont conformes aux spécifications listées dans le (« Document Technique D'Application 3.2/17-918_V3 - Prémur A2C » 2022)
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Les prémurs en béton armé doivent être posés conformément à la norme NF EN 14992 et au carnet de chantier QualiPremur.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Les travaux doivent répondre aux exigences de la norme NF EN 14992 et au carnet de chantier Quali Premur
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Usage conforme au domaine d'emploi de la norme NF EN 14992
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Usage conforme au domaine d'emploi de la norme NF EN 14992
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Usage standard
Scénario d'entretien pour la maintenance	Aucune maintenance n'est nécessaire pendant la DVR.

V.11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 C / UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0 C / UF

VI. Etapes du cycle de vie

La figure suivante présente le cycle de vie du produit.

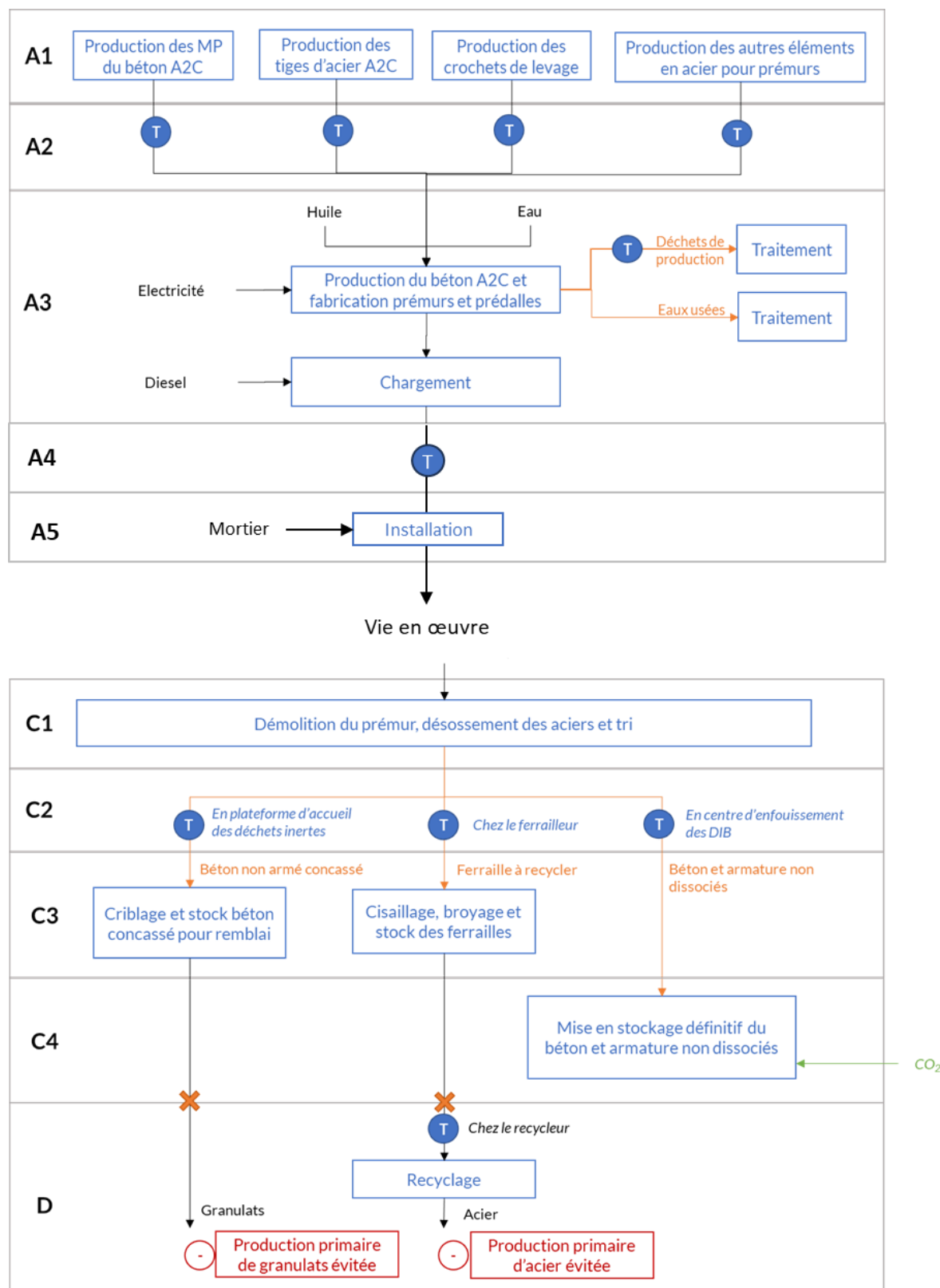


Figure 1: Cycle de vie du produit

Tableau 1 : identification des modules déclarés (x) / non déclarés (MND)

DESCRIPTION DES FRONTIERES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS l'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME
Production	Transport	Processus de construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie	Utilisation de l'eau	Démolition / Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Le mix électrique français issu de la base de données Ecoinvent 3.10 est utilisé, soit un impact sur le changement climatique de 0,076 kgCO₂eq/kWh.

VI.1. Etape de production, A1-A3

L'étape de fabrication comprend :

- La production des matières premières (MP) :
- Le transport de ces MP vers un des sites de production
- La production du prémur

VI.2. Etape de construction, A4-A5

A4 Transport du produit depuis l'usine de production jusqu'au chantier :

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Les transports sont assimilés à des camions de Poids Total Roulant Autorisé 44 tonnes roulant au diesel.
Distance jusqu'au chantier	82,81 km (distance moyenne 2024)
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	La masse totale transportée est de 26t soit un taux de chargement réel de 96%
Masse volumique en vrac des produits transportés	~ 1 t/m ³

A5 Installation :

D'après le CPT NCI, les prémurs non isolés ne nécessitent pas de traitement des joints. Les pratiques les plus utilisées sont :

- 50% : Aucun raccordement

- 50% : Utilisation de mortier classique pour faire les jonctions entre deux murs
- La peinture, l'enduit ou le revêtement externe ainsi que la peinture ou le papier peint en face interne ne font pas partis du périmètre de l'étude.

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Mortier pour raccordement (0,144 kg/m ²)
Utilisation d'eau	0,0144 l/m ²
Utilisation d'autres ressources	Aucun
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	0,009 kWh pour le levage
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	0,242 kg d'acier de crochets de levage
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	0,242 kg d'acier pour l'élimination (100km au site de traitement sont considérés)
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non évaluées

VI.3. Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 – Usage

Pendant la durée de vie de l'ouvrage, le dioxyde de carbone présent dans, l'atmosphère pénètre dans le béton à partir de la surface du matériau. Ce phénomène se nomme carbonatation. Il s'agit d'un processus chimique par lequel le dioxyde de carbone de l'air ambiant réagit avec les produits résultant de l'hydratation du ciment. La quantité absorbée est liée à la quantité de CaO réactif présent dans le liant. Elle est calculée conformément aux recommandations de la norme NF EN 16757 (Octobre 2022). Elle est égale à la somme de la quantité de CO₂ eq absorbée par les faces exposées du prémur, soit 1,173 kg CO₂ eq / UF.

B2/3/4/5/6/7 – Maintenance / Réparation / Remplacement / Réhabilitation / Utilisation de l'énergie / Utilisation de l'eau

Aucune opération d'entretien, ni utilisation d'eau ou d'énergie n'est nécessaires pendant la vie en œuvre du prémur.

Maintenance :

Paramètre	Valeur/description
Processus de maintenance	Non concerné (NC)

Cycle de maintenance	NC
Intrants auxiliaires pour la maintenance (exemple : produits de nettoyages à spécifier, etc.)	NC
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	NC
Consommation nette d'eau douce pendant la maintenance	NC
Intrant énergétique pendant la maintenance (par exemple nettoyage par aspiration), type de vecteur énergétique, par exemple électricité, et quantité, si applicable et pertinent	NC

Réparation :

Paramètre	Valeur/description
Processus de réparation	NC
Processus d'inspection	NC
Cycle de réparation	NC
Intrants auxiliaires (exemple : lubrifiant) spécifier les matériaux	NC
Déchets produits pendant la réparation (spécifier les matériaux)	NC
Consommation nette d'eau douce pendant la réparation	NC
Intrant énergétique pendant la réparation (par exemple activité de grutage, type de vecteur énergétique, par exemple électricité, et quantité)	NC

Remplacement :

Paramètre	Valeur/description
Cycle de remplacement	NC
Intrant énergétique pendant le remplacement (par exemple activité de grutage), type de vecteur énergétique (par exemple électricité), et quantité, si applicable et pertinent	NC
Echange de pièces usées pendant le cycle de vie du produit	NC

Réhabilitation :

Paramètre	Valeur/description
Processus de réhabilitation	NC
Cycle de réhabilitation	NC
Intrants énergétiques pour la réhabilitation (exemple : produits de nettoyages à spécifier, etc.)	NC
Intrants de matières pour la réhabilitation, y compris les auxiliaires pour le processus de réhabilitation	NC
Déchets provenant de la réhabilitation	NC
Autres hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple, fréquence et durée d'utilisation, nombre d'occupants)	NC

Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Paramètre	Valeur/description
Intrants auxiliaires spécifiés par matière	NC
Consommation nette d'eau douce	NC
Type de vecteur énergétique (par exemple, électricité, gaz naturel, chauffage urbain)	NC
Puissance de sortie de l'équipement	NC
Performance caractéristique (par exemple efficacité énergétique, émissions, variation de performance en fonction de l'utilisation de la capacité, etc.)	NC
Autres hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple, fréquence et durée d'utilisation, nombre d'occupants)	NC

VI.4. Etape de fin de vie C1-C4

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Descriptions des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

- C1 : Déconstruction, démolition :
- C2 : Transport jusqu'au traitement des déchets :
- C3 : Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage :
- C4 : Élimination (des déchets non valorisables) :

Paramètre	Valeur/description
Processus de collecte spécifié par type	212 kg de déchets béton non renforcé 5,52 kg d'acier
Système de récupération spécifié par type	NC
Élimination spécifiée par type	161,21 kg de béton destiné à être recyclés 4,7 kg d'acier destiné à être recyclés 50,89 kg de béton destiné à l'élimination finale 0,84 kg d'acier destiné à l'élimination finale
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	- Les prémurs sont généralement démolis à la pelleuse et le désossement et tri des aciers et des autres composants est réalisé sur site via un concasseur mobile - Le transport du béton concassé est de 30 km jusqu'au site de traitement. Le transport des aciers à recyclés est de 100 km.

	- Les taux de valorisation que l'on trouve dans la bibliographie est de 76% pour le béton et 85% pour l'acier - Le béton armé non trié pour valorisation est envoyé en installation de stockage définitif.
--	---

Carbonatation du liant du béton sur le site de stockage : 0,107 kg CO₂ eq / UF.

VI.5. Bénéfice et charge, D

Le module D inclut les bénéfices à la valorisation.

Le module D des aciers n'a pas été comptabilisé conformément à l'Annexe J - Règles spécifiques au programme, INIES.

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux économisés	Quantités associées
Granulats obtenus après concassage en C3	Aucun	Granulats vierges substitués	161,21 kg

VII. Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

RCP utilisé	Norme NF EN 15804+A2 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », accompagnée de son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Frontières du système	NF EN 15804+A2 : 2019 et NF EN 15804+A2/CN : 2022 Du berceau à la tombe, avec module D, conformément aux règles du RCP
Allocations	Dans le premier plan, sur le module A3 en particulier : - Les quantités d'électricité et d'eau sont donné au niveau du site. - Les quantités de fioul et de déchets sont donnés au niveau du site. Le fioul est utilisé dans les engins permettant d'acheminer les produits finis vers la zone de stockage ou de chargement. Les déchets, eux, viennent des démarrages et fins de bancs d'une part et des rebuts de production d'autre part. Ces quantités ont été affectées aux prémurs selon le critère massique car la différence des revenus générés par les produits fabriqués sur le site est faible.

Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	Les données génériques sont issues de la base de données ecoinvent 3.10 (cut-off). Fabrication : Les données spécifiques sont collectées auprès d'A2C en 2024, la formulation du béton a été mise à jour début 2025. Représentativité géographique : France Représentativité technologique : Données fournies par A2C sur la composition des produits en 2025. Les données concernant le ciment sont issues des EPD réalisés par France ciment. Les données concernant les adjuvants sont issues des EPD publiées par l'EFCA et le CCA. Transport : Données des transports sur chantier observés sur 2024 et envisagés dans les 5 ans à venir pour des raisons économiques. Représentativité géographique : Europe
Variabilité (pour les FDES non spécifiques)	L'évaluation est basée sur le prémur de 20 cm, le plus courant. Un paramètre varie en fonction de l'épaisseur totale : • La proportion d'acier (A1), variation de maximum [-3% ; +5%] de la quantité d'acier L'analyste a mesuré la sensibilité des résultats sur les indicateurs témoins à cette donnée et a observé une variation des impacts par rapport au produit moyen : - de +0,82% / -0,58% sur le changement climatique total, - de +1,28%/-0,90% sur l'utilisation d'énergies primaire non renouvelables totale, - de +0,26%/-0,18% sur les déchets non dangereux éliminés Soit en moyenne, une variation sur tous les impacts de +0.79%/-0,55%, c'est-à-dire une variation en deçà du cadre de validité imposé dans l'EN 15804+A2/CN pour les FDES de gamme, soit 35%.

VIII. Résultats de l'analyse de cycle de vie

Ci-après les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matières premières : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple) ou à matière secondaire disponible pour un autre cycle. Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

Dans la suite, les résultats sur les indicateurs d'impacts et de flux sont donnés.

VIII.1. Réchauffement climatique

Impacts environnementaux obligatoires	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	1,27E+01	1,59E+00	1,59E+00	2,51E+00	5,40E-02	-1,17E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,38E-01	1,06E+00	8,31E-01	2,54E-01	-5,87E-01
Réchauffement climatique - combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	1,27E+01	1,59E+00	1,37E+00	2,51E+00	5,31E-02	-1,17E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,38E-01	1,06E+00	8,31E-01	2,17E-01	-5,76E-01
Réchauffement climatique - Biogénique kg CO ₂ eq/UF	-3,71E-02	1,43E-03	2,20E-01	1,45E-03	8,35E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,15E-05	6,43E-04	3,88E-10	3,72E-02	-1,08E-02
Réchauffement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	1,19E-02	7,83E-04	7,06E-04	1,06E-03	3,09E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,27E-05	3,59E-04	2,38E-04	1,67E-04	-3,14E-04

VIII.2. Autres impacts environnementaux obligatoires

Impacts environnementaux obligatoires	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	7,50E-07	3,15E-08	3,68E-08	5,06E-08	1,29E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,28E-08	2,13E-08	1,25E-08	9,36E-09	-6,84E-09
Acidification des sols et de l'eau mol H+ eq/UF	3,42E-02	5,75E-03	6,87E-03	8,65E-03	2,14E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,56E-03	4,76E-03	7,74E-03	2,29E-03	-4,47E-03
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	1,60E-04	1,77E-05	1,75E-05	2,39E-05	7,97E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,95E-06	8,36E-06	7,95E-06	3,18E-06	-1,56E-05
Eutrophisation aquatique marine kg N eq/UF	1,33E-02	1,85E-03	2,38E-03	2,83E-03	6,09E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,50E-03	1,86E-03	3,26E-03	8,69E-04	-1,21E-03
Eutrophisation terrestre mol N eq/UF	1,31E-01	2,04E-02	2,57E-02	3,12E-02	6,74E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,84E-02	2,04E-02	3,59E-02	9,54E-03	-1,65E-02
Formation d'ozone photochimique kg NMVOC eq/UF	4,00E-02	8,89E-03	1,00E-02	1,39E-02	2,09E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,14E-02	7,32E-03	1,07E-02	3,42E-03	-4,32E-03
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ/UF	1,69E+02	2,66E+01	9,12E+01	3,74E+01	1,39E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E+01	1,51E+01	1,09E+01	7,93E+00	-1,21E+01
Epuisement des ressources abiotiques (minérales et métalliques) kg Sb eq/UF	1,83E-05	5,84E-06	6,45E-06	8,54E-06	1,84E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,99E-07	3,29E-06	7,94E-06	5,06E-07	-6,99E-06
Besoin en eau m3 depriv./UF	1,83E+00	1,55E-01	3,15E-01	2,13E-01	1,28E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,37E-02	6,62E-02	4,09E-02	3,47E-01	-3,82E-01

VIII.3. Impacts environnementaux additionnels

Impacts environnementaux additionnels	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines disease inc./UF	2,77E-07	1,97E-07	1,35E-07	3,06E-07	2,80E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,83E-06	1,02E-07	1,40E-06	5,21E-08	-8,68E-08
Radiations ionisantes kBq U-235 eq/UF	1,04E+00	4,64E-02	8,06E-01	1,91E-02	1,05E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,91E-03	7,14E-03	5,76E-03	1,96E-03	-6,68E-02
Ecotoxicité eaux douces CTUe/UF	6,23E+01	7,51E+00	5,92E+00	1,05E+01	1,59E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,55E+00	3,94E+00	2,52E+00	1,08E+00	-5,76E+00
Toxicité humaine - cancérigène CTUh/UF	9,79E-08	1,41E-08	5,55E-09	1,92E-08	1,27E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,27E-09	7,15E-09	3,84E-09	1,46E-09	-1,25E-08
Toxicité humaine - non-cancérigène CTUh/UF	4,96E-05	1,90E-08	2,58E-07	2,88E-08	4,02E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,36E-09	1,05E-08	7,82E-09	1,36E-09	-6,95E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols pt/UF	5,88E+02	3,02E+01	7,35E+00	4,62E+01	4,78E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,70E-01	1,13E+01	3,65E+00	1,56E+01	-1,42E+01

VIII.4. Utilisation de ressources

Utilisation des ressources	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	9,96E+00	6,57E-01	6,69E+00	5,50E-01	9,18E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,44E-02	2,05E-01	1,71E-01	5,40E-02	-6,97E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	8,48E-01	0,00E+00	4,24E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,08E+01	6,57E-01	6,69E+00	5,50E-01	9,18E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,44E-02	2,05E-01	1,71E-01	5,40E-02	-6,97E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,57E+02	2,66E+01	9,12E+01	3,74E+01	1,39E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E+01	1,51E+01	1,09E+01	7,94E+00	-1,21E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,74E+00	0,00E+00	8,68E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,59E+02	2,66E+01	9,12E+01	3,74E+01	1,39E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E+01	1,51E+01	1,09E+01	7,94E+00	-1,21E+01
Utilisation de matière secondaire kg/UF	6,39E+00	0,00E+00	3,20E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	1,41E+01	0,00E+00	7,04E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	1,08E+01	0,00E+00	5,38E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	1,39E-01	5,25E-03	2,80E-02	6,25E-03	5,40E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,12E-04	2,09E-03	1,39E-03	8,21E-03	-4,77E-02

VIII.5. Catégories de déchets

Catégorie de déchets	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1,85E-01	3,60E-02	1,31E-01	4,50E-02	1,99E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,57E-03	1,53E-02	1,59E-02	6,01E-03	-4,52E-02
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	2,85E+00	2,86E+00	6,55E-01	4,45E+00	2,70E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,57E-02	1,09E+00	3,29E-01	5,18E+01	-4,46E-01
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2,86E-03	5,22E-05	1,05E-03	1,30E-05	1,35E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,20E-06	4,98E-06	4,24E-06	1,23E-06	-8,41E-05

VIII.6. Flux sortants

Flux sortants		Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage		1,13E+00	0,00E+00	7,52E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,66E+02	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie		1,51E-04	0,00E+00	7,55E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur	Electricité	1,38E-02	0,00E+00	6,89E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
(par vecteur énergétique)	Vapeur	3,03E-03	0,00E+00	1,52E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MJ/UF	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

VIII.7. Impacts /flux relatifs à l'ensemble du cycle de vie

Catégorie d'impact / de flux		Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de Vie	Module D
Réchauffement climatique – total	kg CO2 eq	1,59E+01	2,57E+00	-1,17E+00	2,98E+00	2,03E+01	-5,87E-01
Réchauffement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq	1,57E+01	2,56E+00	-1,17E+00	2,94E+00	2,00E+01	-5,76E-01
Réchauffement climatique - Biogénique	kg CO2 eq	1,84E-01	2,29E-03	0,00E+00	3,79E-02	2,24E-01	-1,08E-02
Réchauffement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq	1,33E-02	1,09E-03	0,00E+00	8,36E-04	1,53E-02	-3,14E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11 eq	8,18E-07	5,19E-08	0,00E+00	5,60E-08	9,26E-07	-6,84E-09
Acidification des sols et de l'eau	mol H+ eq	4,68E-02	8,86E-03	0,00E+00	2,24E-02	7,80E-02	-4,47E-03
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq	1,96E-04	2,47E-05	0,00E+00	2,24E-05	2,43E-04	-1,56E-05
Eutrophisation aquatique marine	kg N eq	1,75E-02	2,89E-03	0,00E+00	9,49E-03	2,99E-02	-1,21E-03
Eutrophisation terrestre	mol N eq	1,77E-01	3,19E-02	0,00E+00	1,04E-01	3,13E-01	-1,65E-02
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC eq	5,89E-02	1,41E-02	0,00E+00	3,29E-02	1,06E-01	-4,32E-03
Epuisement des ressources abiotiques (minérales et métalliques)	kg Sb eq	2,87E+02	3,88E+01	0,00E+00	4,50E+01	3,70E+02	-1,21E+01

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
Prémur A2C
Février 2026

Epuisement des ressources abiotiques (fossiles)	MJ	3,06E-05	8,73E-06	0,00E+00	1,20E-05	5,14E-05	-6,99E-06
Besoin en eau m3 depriv./UF	m3 depriv	2,30E+00	2,25E-01	0,00E+00	4,78E-01	3,00E+00	-3,82E-01
Formation de particules fines	disease inc.	6,09E-07	3,09E-07	0,00E+00	3,39E-06	4,31E-06	-8,68E-08
Radiations ionisantes	kBq U-235 eq	1,89E+00	2,95E-02	0,00E+00	1,68E-02	1,94E+00	-6,68E-02
Ecotoxicité eaux douces	CTUe	7,58E+01	1,07E+01	0,00E+00	9,09E+00	9,56E+01	-5,76E+00
Toxicité humaine - cancérigène	CTUh	1,18E-07	1,93E-08	0,00E+00	1,57E-08	1,53E-07	-1,25E-08
Toxicité humaine - non-cancérigène	CTUh	4,98E-05	2,92E-08	0,00E+00	2,11E-08	4,99E-05	-6,95E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols pt/UF	Pt	6,25E+02	4,67E+01	0,00E+00	3,14E+01	7,04E+02	-1,42E+01
Catégorie d'impact / de flux		Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de Vie	Module D
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ	1,73E+01	6,42E-01	0,00E+00	4,84E-01	1,84E+01	-6,97E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ	8,53E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,53E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	1,82E+01	6,42E-01	0,00E+00	4,84E-01	1,93E+01	-6,97E-01

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
Prémur A2C
Février 2026*

Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ	2,75E+02	3,88E+01	0,00E+00	4,50E+01	3,59E+02	-1,21E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ	1,75E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,75E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	2,77E+02	3,88E+01	0,00E+00	4,50E+01	3,61E+02	-1,21E+01
Utilisation de matière secondaire	kg	6,42E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,42E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	1,42E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,42E+01	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	1,08E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,08E+01	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3	1,73E-01	6,79E-03	0,00E+00	1,24E-02	1,92E-01	-4,77E-02
Déchets dangereux éliminés	kg	3,52E-01	4,70E-02	0,00E+00	4,68E-02	4,46E-01	-4,52E-02
Déchets non dangereux éliminés	kg	6,36E+00	4,72E+00	0,00E+00	5,33E+01	6,44E+01	-4,46E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg	3,97E-03	2,65E-05	0,00E+00	1,17E-05	4,01E-03	-8,41E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	8,64E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,66E+02	1,75E+02	0,00E+00

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
Prémur A2C
Février 2026

Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	1,52E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,52E-04	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (électricité) MJ/UF	MJ	1,39E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,39E-02	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (vapeur)	MJ	3,05E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,05E-03	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (gaz)	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

IX. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

IX.1. Air intérieur

Le produit n'est pas en contact ni direct, ni indirect avec l'intérieur du bâtiment, il n'est donc pas directement concerné par la maîtrise des risques sanitaires. Aucun essai n'a été réalisé selon le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

IX.2. Sol et eau

Aucun essai concernant la qualité sanitaire de l'eau en contact avec le produit durant sa vie en œuvre n'a été réalisé.

X. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

X.1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

X.2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Aucun essai concernant le confort acoustique n'a été réalisé.

X.3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Aucun essai concernant le confort visuel n'a été réalisé.

X.4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai d'émission d'odeur n'a été réalisé.

XI. Informations additionnelles

A2C Préfa est une filiale du groupe A2C Matériaux qui inclut deux autres branches autonomes : A2C Granulat (extraction de matériaux alluvionnaires et calcaires) et A2C Béton.

A2C Matériaux est labellisée "Entreprise engagée RSE" par UNICEM Entreprises Engagées (Rapport d'évaluation n°R25037701).

Cette labellisation, délivrée à l'issue d'un audit indépendant fondé sur le référentiel sectoriel inspiré de la norme ISO 26000, atteste du respect d'un niveau d'exigence élevé (79%) en matière de responsabilité sociétale. (cf. <https://www.unicem.fr/une-filiere-responsable/unicem-entreprises-engagees-uee/label-rse/>)



La société A2C Préfa a obtenu la médaille Bronze Ecovadis en mai 2025, avec un score global de 64/100. Ecovadis est une plateforme d'évaluation de la performance en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ce score Bronze atteste qu'A2C Préfa figure parmi les entreprises qui respectent des pratiques RSE structurées. (Cf. <https://resources.ecovadis.com/fr/documentation-solutions-ecovadis/ecovadis-medals-and-badges-fr>)

